



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/59  
2 novembre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-dix-septième réunion  
Montréal, 28 novembre – 2 décembre 2016

**PROPOSITION DE PROJET : RWANDA**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUÉ et ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Rwanda

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉ	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	64 <sup>e</sup>	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2015	3,61 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2015	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123		0,12							0,12
HCFC-141b		0,22							0,22
HCFC-142b		0,14							0,14
HCFC-22					3,13				3,13

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	4,10	Point de départ des réductions globales durables :	4,10
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	1,44	Restante :	2,66

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2		0,2		0,1	0,4
	Financement (\$ US)	33 900		33 900		31 640	99 440
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
	Financement (\$ US)	59 950	0	0	0	0	59 950

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	4,10	4,10	3,69	3,69	3,69	3,69	3,69	2,67	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	4,10	4,10	3,69	3,69	3,69	3,69	3,69	2,67	s.o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	42 000	0	40 000	0	0	30 000	0	30 000	0	28 000	170 000	
		Coûts d'appui	5 460	0	5 200	0	0	3 900	0	3 900	0	3 640	22 100	
	ONUDI	Coûts de projet	55 000	0	0	0	0	55 000	0	0	0	0	0	110 000
		Coûts d'appui	4 950	0	0	0	0	4 950	0	0	0	0	0	9 900
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts de projet		97 000	0	40 000	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	137 000	
	Coûts d'appui		10 410	0	5 200	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15 610	
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet							85 000					85 000	
	Coûts d'appui							8 850					8 850	

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
---------------------------------	------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République rwandaise (le Rwanda) le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 77<sup>e</sup> réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 93 850 \$ US, soit 30 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 3 900 \$ US pour le PNUE et 55 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 4 950 \$ US pour l'ONUDI. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC, ainsi qu'un plan de mise en oeuvre de la tranche de 2017 à 2018.

### Rapport sur la consommation de HCFC

#### *Consommation de HCFC*

2. Le gouvernement du Rwanda a déclaré une consommation de 3,61 tonnes PAO de HCFC en 2015 (Tableau 1).

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Rwanda (2011-2015 – données de l'Article 7)**

HCFC	2011	2012	2013	2014	2015	Référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	79,80	57,80	56,00	47,60	57,00	68,32
HCFC-123	10,01	5,80	8,30	0,00	5,80	3,00
HCFC-141b	3,80	2,00	4,00	5,10	2,00	1,47
HCFC-142b	7,25	2,20	1,50	1,58	2,20	1,98
<b>Total (tm)</b>	<b>100,86</b>	<b>67,80</b>	<b>69,8</b>	<b>54,28</b>	<b>67,00</b>	<b>74,77</b>
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	4,39	3,18	3,08	2,62	3,13	3,75
HCFC-123	0,20	0,12	0,16	0,00	0,12	0,06
HCFC-141b	0,42	0,22	0,44	0,56	0,22	0,16
HCFC-142b	0,47	0,14	0,10	0,10	0,14	0,13
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>5,48</b>	<b>3,66</b>	<b>3,78</b>	<b>3,28</b>	<b>3,61</b>	<b>4,1</b>

3. Les données sur la consommation de HCFC affichent une tendance décroissante de 2011 à 2014. En 2015, la consommation de HCFC s'est accrue de 10 pour cent, mais elle demeure dans les limites de la consommation maximale admissible pour cette année, en raison du développement du Centre de conférence international de Kigali où des installations de refroidissement étaient nécessaires. On s'attend à une réduction importante des importations de HCFC en 2016. Le HCFC-22 est consommé en totalité dans les secteurs de la climatisation domestique, commerciale et industrielle.

### *Rapport de mise en oeuvre du programme de pays*

4. Le gouvernement du Rwanda a déclaré, dans le cadre du rapport de mise en oeuvre du programme de pays 2015, des données sur la consommation de HCFC par secteur qui concordent avec celles qui ont été déclarées dans l'Article 7 du Protocole de Montréal.

### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

5. Le gouvernement du Rwanda a établi un système d'autorisation et de contingentement pour tous les types de SAO, y compris les HCFC. Le gouvernement a modifié la loi afin d'inclure un calendrier d'élimination accélérée des HCFC, et un système de contingentement des HCFC est en place depuis

le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le gouvernement du Rwanda interdit les importations d'équipements avec HCFC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

6. Les activités mises en oeuvre au cours de la deuxième tranche sont les suivantes :
- (a) Trois ateliers de formation pour 60 agents de douane sur l'identification des frigorigènes avec HCFC, le commerce illicite, et l'importance de la couche d'ozone en général;
  - (b) Examen des modules de formation aux douanes et des calendriers d'élimination du HCFC-22 indiqués dans les cours de formation;
  - (c) Atelier de formation de 40 techniciens d'entretien en réfrigération en matière de bonnes pratiques d'entretien, en récupération et recyclage, et en utilisation sécuritaire des hydrocarbures;
  - (d) Mise à jour des cours de formation du collège technique, afin de mettre l'accent sur la manipulation sécuritaire des réfrigérants avec hydrocarbures;
  - (e) Préparation d'un plan d'action pour la mise en oeuvre du processus de certification des techniciens en réfrigération et climatisation (climatiseurs résidentiels); et
  - (f) Conférence de presse sur les répercussions de l'amincissement de la couche d'ozone sur la santé des humains.

Degré de décaissement des fonds

7. En date de septembre 2016, des 137 000 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 112 000 \$ US avaient été décaissés (57 000 \$ US pour le PNUE et 55 000 \$ US pour l'ONUDI). Le solde de 25 000 \$ US sera décaissé en 2016 (Tableau 2).

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH du Rwanda (\$ US)**

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	42 000	22 000	40 000	35 000	82 000	57 000
ONUDI	55 000	55 000	0	0	55 000	55 000
<b>Total</b>	<b>97 000</b>	<b>77 000</b>	<b>40 000</b>	<b>35 000</b>	<b>137 000</b>	<b>112 000</b>
<b>Taux de décaissement (%)</b>	80		88		82	

Mise en oeuvre du plan de la troisième tranche du PGEH

8. Les activités suivantes seront mises en oeuvre :
- (a) Deux ateliers de formation pour 30 agents de douanes et de mise à exécution en ce qui a trait à l'identification des réfrigérants avec HCFC et au commerce illicite (PNUE) (10 000 \$ US);
  - (b) Renforcement de trois centres de reconversion régionaux auxquels on fournira de l'assistance technique, des équipements (par ex., climatiseurs avec hydrocarbures et outils), et programme incitatif visant la réduction des HCFC et des émissions de carbone dans le secteur des climatiseurs résidentiels (ONUDI) (55 000 \$ US);

- (c) Renforcement des institutions professionnelles et techniques et trois ateliers de formation pour 40 techniciens en réfrigération en matière de bonnes pratiques de réfrigération, notamment en utilisation sécuritaire des réfrigérants avec hydrocarbures (PNUE) (10 000 \$ US); et
- (d) Suivi, coordination et présentation de rapports sur les activités des PGEH (PNUE) (10 000 \$ US).

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

##### *Rapport de vérification*

9. Au cours du processus d'examen du projet, le PNUE a décidé de retirer le rapport de vérification afin d'aborder des questions soulevées par le Secrétariat en rapport avec une certaine incohérence dans les données. Un rapport de vérification révisé devrait être présenté avant le 11 novembre 2016.

##### *Cadre juridique*

10. Le gouvernement du Rwanda a déjà déclaré un contingentement des importations de HCFC de 3,69 tonnes PAO pour 2016.

##### *Secteur de l'entretien en réfrigération*

11. En ce qui a trait à la durabilité à long terme des programmes de formation, le PNUE a indiqué que le reste du module de formation sur les bonnes pratiques en réfrigération et la manipulation sécuritaire des hydrocarbures fait partie des cours de formation des Centre de formation professionnelle et des écoles polytechniques. Le pays a renforcé l'Association des climatiseurs résidentiels et remis à l'Association les activités des techniciens en accroissement de la capacité.

12. En ce qui a trait aux activités de reconversion à des réfrigérants avec hydrocarbures, le PNUE a déclaré que le gouvernement était bien au courant des décisions pertinentes du Comité exécutif<sup>1</sup>. Selon le PNUE, les reconversions à des hydrocarbures n'ont pas lieu en dehors du PGEH au Rwanda. Toutefois, le gouvernement a entrepris la formation de techniciens en climatiseurs résidentiels sur la manipulation sécuritaire des réfrigérants avec hydrocarbures. L'établissement de normes et de codes de pratique pour les réfrigérants avec hydrocarbures sera terminé au cours de la troisième tranche. Actuellement, le nombre d'appareils avec hydrocarbures s'accroît, mais la plupart de ces appareils fonctionnent maintenant avec des hydrurofluorurocarbones (HFC).

#### Conclusion

13. Le Secrétariat a pris note que le système d'autorisation et de contingentement des importations du pays est opérationnel et qu'il permettra de réduire la consommation de HCFC conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le PGEH progresse et le degré de consommation était en 2015 inférieur à la consommation maximale admissible indiquée dans l'accord avec le Comité exécutif. Le projet avance, et 82 pour cent du financement approuvé jusqu'à maintenant a été décaissé.

---

<sup>1</sup> Décisions 72/17 et 73/34

Les activités déjà mises en oeuvre et celles qui sont prévues à la troisième tranche viendront renforcer le secteur de l'entretien et permettre de poursuivre ces activités à long terme. Tel que l'explique le paragraphe 9 ci-dessus, le PNUE a décidé de retirer le rapport de vérification du Rwanda afin d'aborder d'autres questions soulevées par le Secrétariat en rapport avec une certaine incohérence dans les données.

## RECOMMANDATION

14. Le Comité exécutif peut envisager :

- (a) De prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Rwanda; et
  - (b) D'approuver la troisième tranche de la phase I du PGEH du Rwanda et du plan correspondant de mise en oeuvre de 2017-2018, au montant de 93 850 \$US, soit 30 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence of US \$3 900 pour le PNUE, et 55 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 4 950 \$US pour l'ONUDI, en étant entendu que :
    - (i) Si le gouvernement du Rwanda décidait de procéder aux reconversions et à l'entretien associé de réfrigérants inflammables et toxiques dans des équipements de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances ininflammables, il assumerait de ce fait toutes les responsabilités et risques associés et seulement en accord avec les normes et protocoles pertinents; et
    - (ii) Le financement approuvé ne sera pas transféré au PNUE et à l'ONUDI tant que le Secrétariat n'aura pas examiné le rapport de vérification et confirmé que le gouvernement du Rwanda est en conformité avec le Protocole de Montréal et l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif.
-